



Conseil général de Vétroz
M. Daniel Roh
Avenue de la Gare 8
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Stéphane Papilloud
079 220 49 40
stephane.papilloud@vetroz.ch

Vétroz, le 22 janvier 2024

Réponse aux questions de M. Daniel Roh concernant le trafic

Monsieur le Conseiller général,

Par la présente, nous donnons suite à vos questions écrites portant sur le trafic. Après un examen approfondi de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

Question 1 : La Commune a mis certaines rues en « Bordiers autorisés » avec comme conséquence un report du trafic sur des routes étroites et inadaptées, sur quelle base ont été définies les rues qui ont été bloquées, une étude a-t-elle été menée en amont ?

Réponse 1 :

A défaut de précision dans la question, la Municipalité fait ici l'hypothèse que cette question est relative au réaménagement de la T9. Ces travaux sont pilotés conjointement par le Service cantonal de la mobilité (SDM) et la Municipalité. Fort de la bonne expérience réalisée dans le cadre du nouveau giratoire au Pont-de-la-Morge pour écarter tout report de trafic sur les routes communales, le SDM a proposé à la Municipalité un concept de circulation similaire pour la durée des travaux à Vétroz.

Question 2 : Pourquoi avoir passé la « Rue du pont » en « Bordiers autorisés » alors que c'est la seule route assez large et adaptée pour absorber le trafic dévié ?

Réponse 2 :

L'objectif de l'Exécutif est justement d'éviter un report de trafic sur les routes communales de quartier.

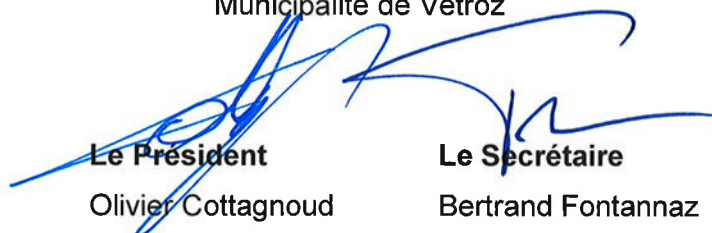
Question 3 : Des études sont-elles prévues avec des compteurs de passage de véhicules pour analyser l'évolution du trafic au sein de notre commune et éventuellement adapter le dispositif mis en place?

Réponse 3 :

Oui. Nous tenons à préciser que le dispositif mis en place évolue selon les étapes de chantier.

En espérant avoir répondu à votre question écrite, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Olivier Cottagnoud

Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz